

Conçu par :
Anne Bailly

Mis en page par :
Sylvie Patte et Tanguy Basset

Graveur du poinçon du timbre pour le document philatélique :
Claude Jumelet

Imprimé en :
héliogravure

Couleurs :
orange, vert, bleu, jaune, blanc

Format :
horizontal 35 x 22
50 timbres à la feuille

Valeur faciale:
0,46 €



premier jour



Conçu par
Alain Seyrat
Oblitérations disponibles
sur place
Timbre à date 32 mm
"Premier Jour"

Vente anticipée

Les samedi 8 février 2003 de 10h à 17h.
Un bureau de poste temporaire sera ouvert à la DATAR,
1, avenue Charles-Floquet, 75007 Paris.

Autres lieux de vente anticipée

Le samedi 8 février 2003 de 10h à 18h au musée de La Poste,
34, bd de Vaugirard, 75731 Paris CEDEX 15.

Le samedi 8 février 2003 de 8h à 12h à Paris Louvre, R.P., 52,
rue du Louvre, 75001 et à Paris Ségur, 5, avenue de Saxe,
75007 Paris.

Ces bureaux seront munis d'une boîte aux lettres spéciale permettant le dépôt des plis à oblitérer. Il ne sera pas possible d'obtenir l'oblitération "Premier Jour" sur place.

• 40 ans d'aménagement du territoire

1963-2003



Vente anticipée le 8 février 2003
à Paris

Vente générale
dans tous les bureaux de poste
le 11 février 2003



• 40 ans d'aménagement du territoire

1963-2003

Timbre-poste de format horizontal 35 x 22

Conçu par Anne Bailly

Mis en page par Sylvie Patte et Tanguy Basset

Imprimé en héliogravure

50 timbres par feuille

Service du Premier ministre, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) est une administration de mission à vocation interministérielle qui fête en 2003 ses quarante ans d'existence. Mise à disposition du ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire, elle prépare, impulse et coordonne les décisions relatives à la politique d'aménagement du territoire.

14 février 1963. Le général de Gaulle signe le décret de création de la DATAR qui se voit fixer un objectif majeur : rééquilibrer et assurer la cohésion du territoire français. La région parisienne ne peut seule concentrer population, richesses économiques, pouvoir politique, lieux d'enseignement supérieur... L'État doit aider les territoires les plus fragiles. Des redistributions d'activités économiques et administratives s'organisent ainsi à leur profit. Le développement d'infrastructures (autoroutières, ferroviaires, etc.) est favorisé. Soutien au monde rural et renforcement du maillage urbain sont également au cœur des préoccupations.

Début des années 70. La crise économique amène la DATAR à s'engager sur la voie des reconversions industrielles, à préparer des politiques en faveur de l'emploi. La décennie suivante est, quant à elle, marquée par l'arrivée de nouveaux acteurs de l'aménagement du territoire : les collectivités locales et l'Union européenne.

2003. La DATAR continue d'œuvrer au rééquilibrage du territoire national en favorisant la constitution de grands pôles urbains autour des capitales régionales. Pôles appelés à tenir leur place dans la compétition internationale, tout en servant de "locomotives" aux territoires, aux pays qu'ils irriguent : ces espaces de la vie quotidienne sur lesquels se bâtissent les projets de développement.

L'aménagement du territoire français se pense désormais dans un contexte européen : prise en compte de l'espace européen dans la conception des politiques, cofinancement de projets par l'Union européenne

40 ans d'aménagement du territoire

1963-2003

Concepteur :
Anne Baily

Metteurs en page :
Sylvie Patte et Tanguy Basset
Imprimé en héliogravure



Service du Premier ministre, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) est une administration de mission à vocation interministérielle qui fête en 2003 ses quarante ans d'existence. Mise à disposition du ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire, elle prépare, impulse et coordonne les décisions relatives à la politique d'aménagement du territoire.

14 février 1963. Le général de Gaulle signe le décret de création de la DATAR qui se voit fixer un objectif majeur : rééquilibrer et assurer la cohésion du territoire français. La région parisienne ne peut seule concentrer population, richesses économiques, pouvoir politique, lieux d'enseignement supérieur... L'État doit aider les territoires les plus fragiles. Des redistributions d'activités économiques et administratives s'organisent ainsi à leur profit. Le développement d'infrastructures (autoroutières, ferroviaires, etc.) est favorisé. Soutien au monde rural et renforcement du maillage urbain sont également au cœur des préoccupations.

Début des années 70. La crise économique amène la DATAR à s'engager sur la voie des reconversions industrielles, à préparer des politiques en faveur de l'emploi. La décennie suivante est, quant à elle, marquée par l'arrivée de nouveaux acteurs de l'aménagement du territoire : les collectivités locales et l'Union européenne.

2003. La DATAR continue d'œuvrer au rééquilibrage du territoire national en favorisant la constitution de grands pôles urbains autour des capitales régionales. Pôles appelés à tenir leur place dans la compétition internationale, tout en servant de "locomotives" aux territoires, aux pays qu'ils irriguent : ces espaces de la vie quotidienne sur lesquels se bâtissent les projets de développement.

L'aménagement du territoire français se pense désormais dans un contexte européen : prise en compte de l'espace européen dans la conception des politiques, cofinancement de projets par l'Union européenne...